

Sanitaire

Le GDS fait le point sur le risque MHE

Lors d'un point sanitaire organisé à Trangé le 30 janvier, le GDS Sarthe a fait un point sur le risque MHE et son impact sur les troupeaux. L'hiver est aussi le bon moment pour prévoir sa gestion du parasitisme au pâturage.

Mardi 30 janvier, le GDS Sarthe a réuni une centaine d'agriculteurs pour un traditionnel point sanitaire hivernal, à Trangé. L'occasion pour l'équipe de Raphaël Ralu de revenir sur la dernière campagne de prophylaxie mais aussi, devant une assemblée d'éleveurs inquiets, d'apporter des éléments de réponse concernant la menace de la MHE (maladie hémorragique épizootique). Cette maladie vectorielle, qui se propage depuis le sud de la France, est transmise par un moustique *culicoides*. Depuis la confirmation d'un cas en Loire-Atlantique sur la commune de Chaumes-en-Retz le 23 novembre, le sud-ouest sarthois est concerné par une zone régulée incluant 34 communes. Le GDS Sarthe essaie actuellement de comprendre les manifestations et conséquences de cette maladie grâce au témoignage de son homologue du sud-ouest,



Une centaine d'éleveurs se sont réunis lors du point sanitaire hivernal du GDS 72, le 30 janvier à Trangé.

et notamment des Pyrénées Atlantiques (64). Sur ce département, « environ 3 000 sur les 4 000 élevages ont fait l'objet de déclarations MHE en un mois et demi, avec entre 1 et 4 animaux malades par élevage », relate Muriel Guiard, vétérinaire au GDS 72 qui insiste sur le fait que « les chiffres exacts ne sont pas encore connus. » « Tous les bovins de trois élevages ont été suivis : tous ont été constatés positifs et aujourd'hui ces animaux sont toujours positifs, donc porteurs asymptomatiques : on ne sait donc pas combien de temps il faut pour éliminer le virus. »

Mortalité estimée à 5-10%

Les symptômes de la MHE sont bien connus : fièvre, aphtes dans l'intégralité de la bouche, hypersaliva-

tion, écoulements nasaux... « Les bovins ont la langue qui pendent car ils ont la bouche en feu et ont du mal à manger », rapporte Muriel Guiard. Pour les éleveurs, rien d'autre à faire que du nursing pour les aider à manger. Dans les Pyrénées Atlantiques, « certains bovins ont eu du mal à s'en remettre avec des raideurs, des douleurs articulaires et des ulcères sur les mamelles 8-15 jours après le début de la maladie », le GDS 64 estimant la mortalité à 5-10% des bovins malades.

Le GDS 72 rappelle que la MHE est une maladie classée, dans la réglementation européenne, à déclaration obligatoire et à limitation des mouvements, pour laquelle la déclaration des foyers est donc obligatoire. « Une fois un cas détecté, la zone régulée mise en place sur un rayon de 150 km est soumise à des contraintes aux mouvements valables pendant 2 ans », poursuit la vétérinaire qui rappelle les actions à mener en cas de départ d'animaux : opération de désinsectisation puis, après au moins 14 jours, réalisation d'un test PCR qui, s'il est négatif, autorise à vendre l'animal au bout de 14 jours minimum. « Pour le moment, il n'y a pas d'aide au mouvement ni vaccin, le seul conseil étant la gestion des *culicoides* par insecticides. »

Gestion ciblée des strongles digestifs

Delphine Renard-Degoulet, technicienne au GDS Sarthe, s'est ensuite intéressée à la question du parasitisme au pâturage à travers l'exemple

des strongles digestifs. Pour limiter les résistances, il est aujourd'hui conseillé d'opter pour un traitement ciblé sélectif, qui vise à privilégier les animaux les plus jeunes et qui en ont besoin. « L'idée est de laisser les animaux développer leur immunité sans qu'il y ait de conséquences sur leur santé. On estime qu'il faut 8 mois de pâturage pour que cette immunité soit effective. » Pour des adultes dont le temps de contact effectif (TCE) avec les parasites aurait été insuffisant, le traitement se fera au cas par cas.

FANNY COLLARD

EN BREF

MHE : enveloppe d'aide en hausse

Le premier ministre a annoncé le 26 janvier une enveloppe en hausse pour l'indemnisation des frais vétérinaires dus à la maladie MHE récemment déployée. Annoncée le 19 janvier, cette aide sera portée à 90% au lieu des 80% annoncés et totalisera 50 millions d'euros, soit « une première mise » selon M. Attal « étant donné que la maladie est susceptible de causer de nouveaux dégâts au printemps. » Le guichet pour ces indemnisations ouvrira d'ici le 5 février et elles seront versées « très vite, à partir de février » aux éleveurs impactés.

Poursuivre les efforts sur la BVD

Le retour sur la dernière campagne de prophylaxie est plutôt encourageant, notamment pour l'IBR. En Sarthe, il n'y a plus aucun troupeau infecté ni bovin infecté, avec 96,25% de troupeaux indemnes, pour un objectif d'éradication de l'IBR en France d'ici 2027. Le résultat est plus mitigé sur la BVD avec encore 146 IPI trouvés dans 41 élevages. « L'élimination des IPI reste un sujet lorsqu'on voit que 82% des IPI sont éliminés et seulement 71% dans les 15 jours », souligne Muriel Guiard, vétérinaire au GDS 72. Garder les IPI n'est pas une bonne idée, ou alors il faut mettre la vaccination en place. » Le nombre de bouclages BVD diminue aussi avec 27 bouclages en 2023, alors que le GDS Sarthe annonce une diminution de la prise en charge de cette action à partir du moment où les sentinelles sont négatives. La néosporose, maladie transmise par le bial des chiens qui mangent la délivrance et disséminent le parasite par leurs selles, est « de plus en plus retrouvée ». Le GDS Sarthe est en discussion avec Atemax pour une prise en charge du placenta.

Roine
Le spécialiste pour vos bâtiments agricoles en bois

Conseils et devis auprès de
Anne-Lise PETTIER
06 63 40 08 41 | aloettier@roine.fr

roine.fr